

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Incarcéré à la Maison d'Arrêt Luynes, vous avez rencontré au quartier arrivants un(e) Conseillè(re) d'Insertion et de Probation ou un(e) Assistant(e) Social(e).



Vous pouvez demander à rencontrer le travailleur social qui a en charge votre dossier sachant que vous devez systématiquement indiquer sur votre demande écrite le motif et le nom de la personne qui s'occupe de vous.



UN TRAVAILLEUR SOCIAL POUR =

- Faire si nécessaire le lien avec votre famille, avec les services extérieurs avec lesquels vous êtes en relation (employeur, organisme de formation, avocat, autre contact...).
- Vous accompagner dans vos démarches si vous ne pouvez les effectuer par vous-même.
- Vous aider à préparer votre projet de sortie.

Dans tous les cas, le travailleur social évalue la situation et juge de l'opportunité d'entreprendre telle ou telle démarche.

RAPPEL : Toute demande pour le Service d'Insertion et de Probation doit être adressée par écrit avec le motif et le nom du travailleur social concerné.

